

Assurance, Banque, Finance spécialité Révision comptable

RNCP16558 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	314
Code(s) ROME	M1206, M1203, M1205, M1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1

<http://www.u-clermont1.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le détenteur de la licence professionnelle "révision comptable" exercera ses fonctions :

- dans un cabinet, afin d'assurer, sous la responsabilité d'un expert-comptable, le suivi des dossiers d'une clientèle allant de la TPE à la PME pour des missions de révision contractuelle ;
- dans une PME, afin d'assurer la direction du service comptable éventuellement avec le concours externe d'un expert-comptable ;
- dans une grande entreprise, afin de seconder le directeur des services comptables et financiers.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Il est capable de :

- contrôler la comptabilisation des opérations courantes de l'entreprise jusqu'aux travaux d'inventaire et l'établissement des documents de synthèse,
- caractériser les situations juridiques courantes relatives aux personnes, biens et entreprises, connaître la fiscalité des entreprises et des particuliers,
- identifier les éléments du système d'information d'une organisation,
- repérer l'importance de la vérification en comptabilité,
- comprendre le cadre juridique et normatif lié à l'information financière,
- comprendre l'environnement de l'entreprise, organiser les dossiers de révision : recenser les éléments constitutifs d'un dossier de révision et les structurer,
- analyser l'environnement interne et externe de l'entreprise, identifier les risques, recenser et mettre en oeuvre les tests de révision comptable à effectuer, mettre en oeuvre les principes de l'audit comptable et financier : repérer les anomalies et les risques, effectuer des raisonnements par exception,
- utiliser les seuils de signification déclencheurs de contrôles, évaluer le risque de non détection d'anomalie,
- repérer les cycles économiques au sein d'une organisation. Connaître et maîtriser pour certains cycles les procédures de révision des comptes et les tests à effectuer.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

comptabilite

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

On retrouve les diplômés de cette licence professionnelle :

- En cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes : assistant débutant puis confirmé.
- En entreprise : comptable, puis chef comptable

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 465 €
Familles professionnelles (FAP)	L1X60 — Employés de la comptabilité · tension 4/5 (Élevée) L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables · tension 5/5 (Très élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	49 701
Jugés difficiles à recruter	32 %
Emplois saisonniers	8 %
Familles professionnelles (FAP)	L1X60 — Employés de la comptabilité L2X61 — Agents administratifs L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leurs compétences sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Il comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels du secteur concerné.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Accès aux différents niveaux par la commission de VAP (décret de 1985) ou par le jury de VAE (loi de 2002)

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP28536

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/16558/>